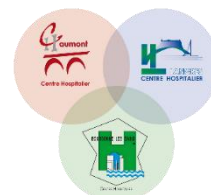


CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DU PAYS DE LANGRES 2019-2024 -- Avenant n°1



PRÉFET
DE LA
HAUTE-MARNE



1. PROPOS PRÉLIMINAIRES

Vu la loi N° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.1434-10 ;

Vu le décret n°2010-514 du 18 mai 2010 relatif au Projet Régional de Santé ;

Vu l'avis de publication du 13 avril 2012 fixant le Projet Régional de Santé ;

Vu le Contrat Local de Santé du Pays de Langres, signé le 17 décembre 2019 ;

Vu la délibération n° 2023_040 du Comité syndical du PETR du Pays de Langres, séance du 27 juin 2023, autorisant le Président à signer l'avenant n° 1 au Contrat Local de Santé,

Vu la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015,

Le COPIL, réuni le 14 novembre 2023, affirme sa volonté de modifier le CLS 2019-2024 par un premier avenant, dans la perspective d'apporter des compléments à certaines fiches actions existantes, mais également dans le but d'intégrer de nouvelles fiches actions proposées par des acteurs en santé.

Le COPIL a, par ailleurs, proposé que soient entérinés les changements suivants :

Article 1 : Les articles 1 et 2 sont ainsi modifiés :

▪ Article 1 : Signataires du contrat local de santé

Le présent contrat est conclu entre :

- l'Agence Régionale de Santé Grand-Est, représentée par Madame Virginie CAYRE, agissant en sa qualité de directrice générale ;
- le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Langres, représenté par Monsieur Laurent AUBERTOT, agissant en sa qualité de président ;
- l'État, représenté par Madame Régine PAM, agissant en sa qualité de préfète du département de la Haute-Marne ;
- la Région Grand Est, représentée par Monsieur Franck LEROY, agissant en sa qualité de président ;
- le Conseil départemental de la Haute-Marne, représenté par Monsieur Nicolas LACROIX, agissant en sa qualité de président ;
- la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, représentée par Madame Delphine ARAMBOUROU-MARTIN, agissant en sa qualité de directrice ;
- Le Centre hospitalier de Langres, représenté par Monsieur Freddy SERVEAUX, agissant en sa qualité de directeur d'établissement par intérim.

- le Rectorat de l'Académie de Reims, représenté par monsieur Vincent STANEK, agissant en sa qualité de directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Haute-Marne
- la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Marne, représentée par Madame Marie-Charlotte KOSSMANN MATHON, agissant en sa qualité de directrice ;
- la Mutualité Sociale Agricole Sud Champagne, représentée par Monsieur Stéphane ANTIGNY, agissant en sa qualité de directeur général ;

▪ **Article 2 : Objet du contrat**

Axe stratégique 1 – Santé environnement et conditions de vie

Objectif spécifique	Intitulé initial	Nouvel Intitulé
1.1	Renforcer les comportements préventifs en lien avec la qualité de l'air des espaces de vie intérieurs et extérieurs.	Renforcer l'accessibilité physique des acteurs et des habitants à des informations en matière de qualité de l'air intérieur et extérieur.
1.2	Renforcer les comportements préventifs en lien avec les espèces invasives nuisibles pour la santé.	Renforcer les comportements préventifs des acteurs et des habitants en lien avec les espèces invasives nuisibles pour la santé.

Axe stratégique 2 – Prévention et promotion de la santé

Objectif spécifique	Intitulé initial	Nouvel Intitulé
2.1	Améliorer la prise en charge et l'accès aux soins, en particulier pour les publics vulnérables / en situation de précarité	Identique.
2.2	Renforcer les connaissances, les compétences et le pouvoir d'agir en matière d'alimentation	Renforcer les connaissances et/ou les compétences des acteurs et des habitants en matière de santé.
2.3	Améliorer le recours à une activité physique adaptée pour les personnes atteintes de maladies chroniques.	Promotion du dispositif PRESCRI'MOUV auprès des professionnels de santé et des associations sportives du territoire
2.4	Renforcer les comportements favorables à la prévention des cancers en particulier chez les plus vulnérables et isolés.	Renforcer les compétences d'auto-soin et d'adaptation pour les personnes atteintes de maladies chroniques

Axe stratégique 3 – Bien-être et mal-être psychologique

Objectif spécifique	Intitulé initial	Nouvel Intitulé
3.1	Renforcer l'accompagnement et les compétences des aidants. →	Articulation avec le PTSM 52.
3.2	Améliorer la santé des jeunes suivis en mission locale →	Articulation avec le PTSM 52.
3.3	Renforcer les compétences et le pouvoir d'agir des personnes en situation de fragilité psychique →	Articulation avec le PTSM 52.

Les actions inscrites dans le cadre du PTSM 52 pouvant être déclinées sur le territoire du Pays de Langres seront valorisées dans cet axe. Elles répondront aux enjeux en matière de santé mentale du territoire de Pays de Langres.

Les objectifs et les indicateurs d'évaluation de référence seront ceux du PTSM 52. Ainsi, l'évaluation des actions inscrites au PTSM 52 seront reprises dans l'évaluation des actions du CLS du Pays de Langres.

Axe stratégique 4 – Les soins : accès, offre et parcours

Objectif spécifique	Intitulé initial	Nouvel Intitulé
4.1	Renforcer et conforter l'offre de soins sur le Pays de Langres →	Identique
4.2	Renforcer la coordination ville-hôpital →	Identique
4.3	Renforcer les connaissances des habitants et des professionnels de santé sur les dispositifs et structures existantes	Renforcer les connaissances des habitants et des professionnels de santé sur les dispositifs et structures de soins existants
4.4	Améliorer la coordination des acteurs du territoire en matière d'addictions →	Identique
4.5	Renforcer la mobilité des habitants du Pays de Langres →	Identique

Axe stratégique 5 – Coordination du contrat local de santé

Objectif spécifique	Intitulé initial	Nouvel Intitulé
5.1	Coordonner l'ensemble des objectifs spécifiques du Contrat local de santé.	Assurer l'animation, le déploiement du plan d'actions et l'évaluation du contrat local de santé.
		Renforcer les connaissances des habitants et des acteurs en santé sur les actions du CLS ainsi que sur les dispositifs et structures existants.

2.2 Le COPIL a, par ailleurs, proposé que soient entérinés les nouvelles fiches actions suivantes :

Certaines fiches actions se terminant fin 2022, les porteurs de projets fortement engagés dans le déploiement de leurs actions sur le territoire ont souhaité prolonger leurs fiches jusqu'à la fin du CLS de 1^{re} génération.

Axe stratégique 1 – Santé environnement et conditions de vie

Porteur	N° FA	Titre	Durée
MSA Services	1.1.2	Développement des actions du Conseiller en Environnement Intérieur (C.E.I)	2023-2024

Axe stratégique 2 – Prévention et promotion de la santé

Porteur	N° FA	Titre	Durée
Maison de la nutrition	2.2.1	Nutrition et sensorialité (NUT&S)	2023-2024
Maison de la nutrition	2.2.2	Déploiement du dispositif collectif de diététiciens (DisCO)	2023-2024
Mission locale de Langres	2.2.3	Accompagnement santé jeunes	2023-2023
Réseau Sport Santé Bien-Être	2.3.1	Prescri'mouv	2023-2024
CMES	2.4.1	Éducation thérapeutique du patient (ETP) et maladies chroniques	2023-2024

Axe stratégique 4 – Les soins : accès, offre et parcours

Porteur	N° FA	Titre	Durée
ASSHM	4.3.2	Solrées d'information sur les différents parcours de santé disponibles sur le Pays de Langres	2023-2024

Article 2 : Les articles 3, 4, 5, 6, 7 et 8 ne sont pas modifiés

3. ANNEXE : LES FICHES ACTIONS PROPOSÉES

A Langres, Le 14 novembre 2023

Signatures des contractants :

M. Laurent AUBERTOT
Le Président du PETR
du Pays de Langres



A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Pays de Langres' and 'Comité Territorial et Rural' around a central emblem.

M. Iskandar SAMAAN
Le Délégué territorial de
l'Agence Régionale de Santé Grand Est



A handwritten signature in blue ink is written over a rectangular official stamp. The stamp contains the text 'Le Délégué Territorial de la Haute-Marne' and 'Dr Iskandar SAMAAN'.